



ADMINISTRATION GENERALE  
Nos réf. : JL/GDP/CA/N°2026-69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20260422-ARR-2026-69-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026  
Publication : 23/04/2026

Publié sur le site internet le 23 avril 2026

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**  
**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**  
**ARRONDISSEMENT DE ROUEN**  
**MAIRIE DE GRAND-COURONNE**

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-69 ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°2026-05**  
**DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT**

Le Maire de la commune de Grand-Couronne ;

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Guillaume CHARLEMEIN en qualité d'adjoint au maire ;

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoint au maire en date du 29 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Guillaume CHARLEMEIN, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire ;

**ARRETE :**

**Article 1** : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, M. Guillaume CHARLEMEIN, 5<sup>ème</sup> adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances/Marchés publics.
- Etat-civil, Accueil, agence postale, Cimetières.
- Service à la population.
- Communication

Il assurera les fonctions suivantes :

**Article 2** : Dans le champ de sa délégation, M. Guillaume CHARLEMEIN signera les actes suivants :

- les bordereaux de dépenses et de recettes sur la Ville.
- Courriers divers.
- Conventions et contrats divers.
- Marchés, bons de commande.
- Documents concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.
- Registre d'état-civil, attestations d'accueil, listes électorales, courriers divers.

Cette liste n'est pas exhaustive.

**Article 3 :** La signature par M. Guillaume CHARLEMEIN des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire » ;

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CHARLEMEIN, délégation de signature est donnée à l'adjoint au Maire suivant dans l'ordre du tableau pour signer l'ensemble des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté ;

**Article 5 :** Madame le maire, la directrice générale des services de la commune de Grand-Couronne et la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

**Article 7 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026-05 du 29 mars dernier et sera notifié à l'intéressé et un exemplaire sera affiché en mairie et transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Grand-Couronne, le 15/04/2026.



Madame le Maire,

Julie LESAGE.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification à l'intéressé le ....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :  
Signature de l'adjoint :